

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTE :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°29/2018** Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : dix décembre deux mille dix huit

Date de la séance du Comité syndical : dix-sept décembre deux mille dix huit

Le **19 DEC. 2018**

Bureau du courrier

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Luc AIGOUY, M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, M. Bernard BOURSINHAC, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Gilbert CESTRIERES, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Zéphirin QUINTARD, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Bertrand MONTRANT (SMBL), Mme. Christine CARRARA (DDT12), M. Didier GINESTA (DDT12), M. Florian BONIELLO (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Zéphirin QUINTARD**OBJET : Budget-finances – Demande de subventions de fonctionnement**

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2019, il est proposé de solliciter le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Union européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil départemental de la Lozère, du Conseil départemental de l'Aveyron, du Conseil départemental du Cantal, de la Région Occitanie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de tous financeurs potentiels pour :

- Le financement de l'animation, de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE Lot Amont pour l'année 2019,
- Le financement de l'animation et de l'élaboration du contrat de rivière du Lot Amont pour l'année 2019,
- Le financement du suivi et de la gestion des cours d'eau (postes techniciens rivière) pour l'année 2019.

Aussi il convient d'autoriser M. le Président et M. Jean-Paul ITIER, Vice-président du syndicat et Président de la Commission Locale de l'Eau, à signer tout document afférent.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser M. le Président et M. Jean-Paul ITIER, Vice-président du syndicat et Président de la Commission Locale de l'Eau, à signer tout document afférent aux demandes de subvention de fonctionnement telles que présentées ci-avant.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Paraphe : 73

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 19 décembre 2018

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 19 décembre 2018

Le Président,

Jacques BLANC

Tél. 04 30 30 30 30
mail : contact@syndicat.com

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **19 DEC. 2018**

Bureau du courrier

Le Président,

Jacques BLANC